2014

Rapport d'activité

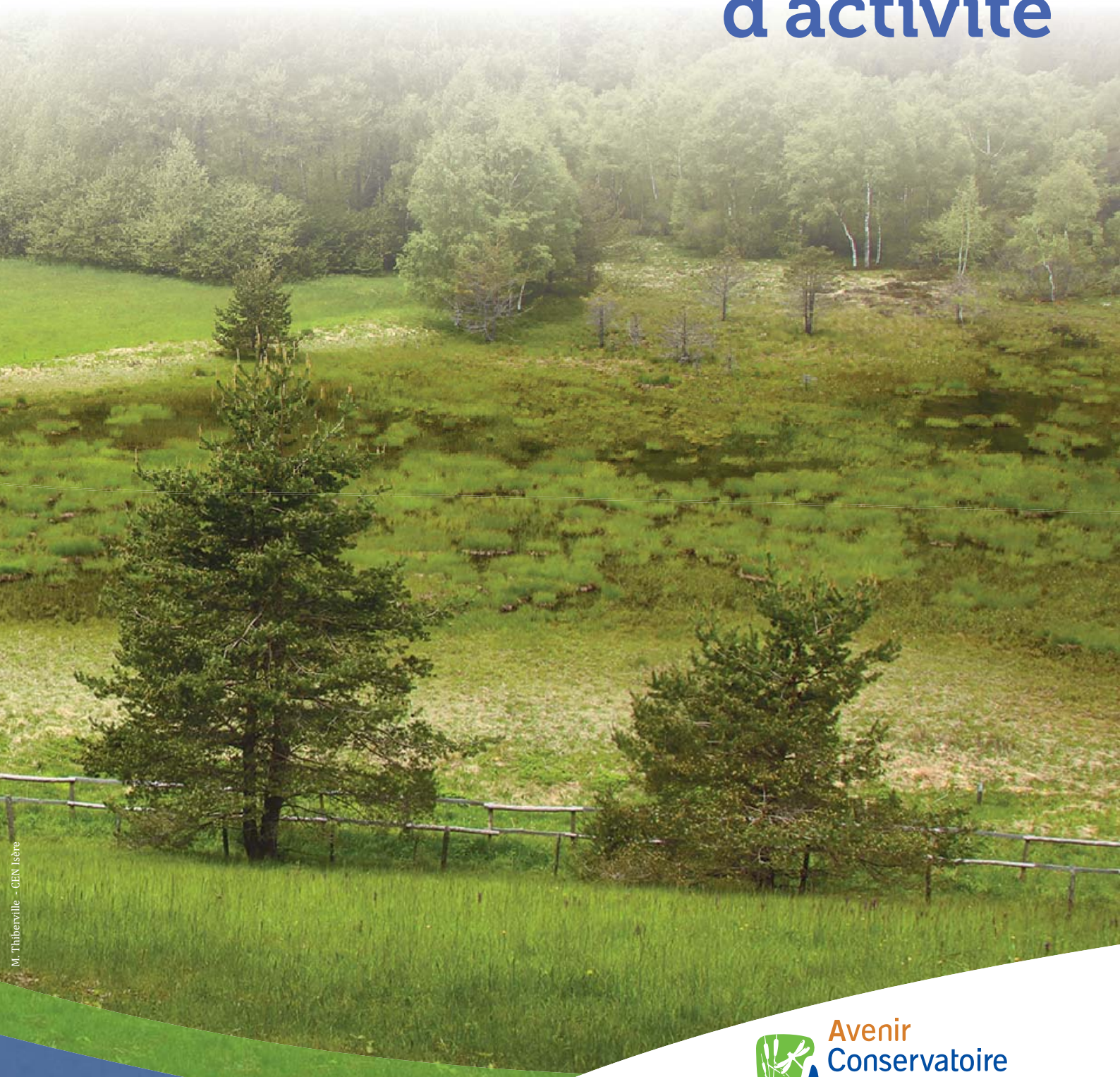

M. Thiberville - CEN Isère

Avenir
Conservatoire
d'espaces naturels
Isère

▲ **Marais de la Léchère à Tignieu-Jameyzieu**
J.-L. Grossi - CEN Isère

Sommaire

Rapport moral 3

Gestion des sites 4

Connaître 12

Assistance territoriale 14

Communication 18

Vie de l'association 19

Bilan financier 21

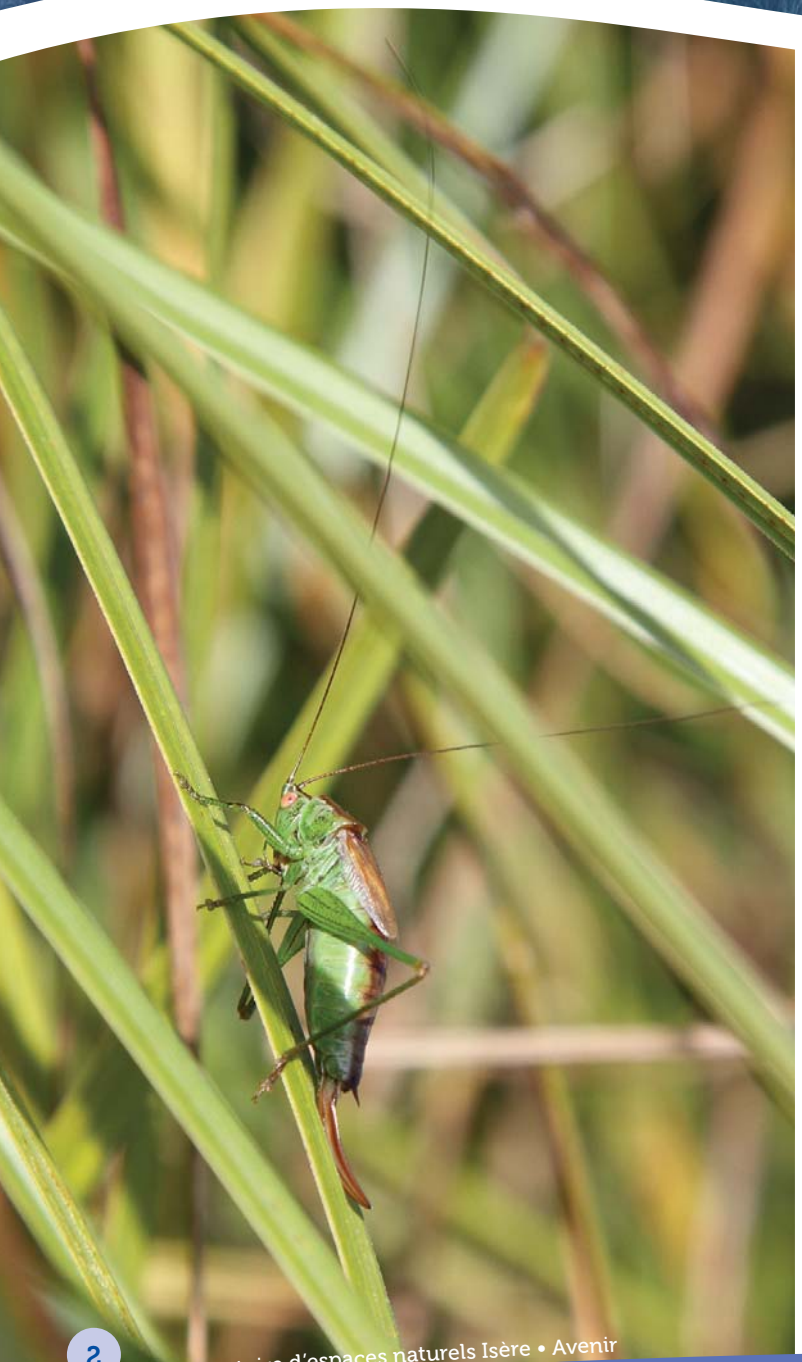

◀ **Conocéphale des roseaux sur les marais de la Véronnière et du Courbon**
N. Biron - CEN Isère

Rapport moral

de Jean-Luc Fornoni
Président du Conservatoire d'espaces naturels Isère • Avenir

“Depuis notre création en 1985, le Conservatoire accompagne les politiques volontaristes de protection de l'environnement du département, de ses communes et intercommunalités.

Cette ancienneté nous permet de compter aujourd'hui près de 80 communes et intercommunalités adhérentes, et de gérer 45 sites pour 1 368 ha.

Nous avons besoin de ces racines, de cet ancrage local auquel nous raccrocher dans un univers modifié en profondeur par les évolutions législatives.

La loi sur la biodiversité, tant attendue par beaucoup d'acteurs, devrait apporter des avancées. Elle inscrit par exemple le principe du triptyque «Éviter-Réduire-Compenser» pour les mesures compensatoires aux atteintes à la biodiversité. Elle reconnait également le rôle des CEN en faisant référence à l'agrément « État-Région », en rappelant la possibilité aux agences de l'Eau de les financer pour procéder à des acquisitions de zones humides afin de les protéger, en les ajoutant dans la liste des organismes autorisés à se voir confier la gestion du domaine public dans le Code civil ou encore en leur donnant la possibilité de devenir propriétaire de biens vacants et sans maître.

Pour autant, des questions restent à ce jour sans réponse.

Le rôle de l'Agence française pour la biodiversité et de ses délégations régionales n'est pas clairement défini. Il va être, entre autres, d'apporter un appui technique et financier aux politiques de la biodiversité de l'État et des collectivités territoriales dans la gestion des milieux naturels. Comment va-t-il s'articuler avec nos missions ?

Nous émettons surtout de très fortes réserves sur le concept de Réserve Naturelle d'Actif (RNA) inscrit dans cette loi. L'apparition d' « opérateurs de compensation » conduit à la financiarisation de la compensation.

Avec les RNA, un aménageur se sentira-t-il vraiment obligé de chercher des mesures alternatives dans la mesure où il lui suffira de prévoir dès le départ le budget pour acheter à un « opérateur de compensation » son quota de mesures compensatoires ?

Notre fonctionnement sera probablement impacté par la réforme territoriale dont la première partie, la fusion des régions, s'applique. Nous sommes déjà en contact avec les cinq autres conservatoires de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes au sein d'une conférence permanente pour présenter un projet unique à notre interlocuteur tout en conservant nos spécificités locales.

La seconde partie de la réforme territoriale sera la loi NOTRe. Elle prévoit, entre autres, la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions. Quelle incidence cela aura sur le financement de nos actions pour la biodiversité sachant qu'elles sont traditionnellement cofinancées par plusieurs partenaires ? La question de l'éventuel transfert de la taxe d'aménagement (qui comprend l'ancienne TDENS) des départements vers d'autres collectivités (régions, intercommunalités) a également fait l'objet de propositions d'amendements. La loi sur la biodiversité impose d'ailleurs au gouvernement de remettre un rapport à l'Assemblée nationale sur l'opportunité du transfert des compétences d'espaces naturels sensibles des départements aux régions, avec le transfert envisagé de la taxe d'aménagement des départements aux régions.

Nous n'avons aucun a priori sur cette redistribution des compétences, mais, dans un département comme l'Isère qui a été très volontariste dans sa politique de préservation des espaces naturels à travers son schéma directeur des espaces naturels sensibles (en cours de révision), il sera important de s'assurer que toutes les actions mises en œuvre seront bien pérennisées.

Notre financement provient, pour l'instant, quasi-exclusivement de fonds publics, conformément à nos missions d'accompagnement des politiques publiques.

Nous sommes, bien sûr, conscients de la situation économique de la France et de la difficulté pour les élus de répondre à tous les besoins du tissu associatif et nous essayons aussi, comme d'autres, de nous tourner davantage vers des partenariats avec le secteur privé.

Notre savoir-faire, acquis depuis tant d'années avec les collectivités locales, nous le mettons maintenant au service des entreprises pour les aider à réaliser leurs obligations légales en accompagnant la mise en œuvre de mesures compensatoires. C'est le cas de l'opération qui vous a été présentée aujourd'hui sur l'Île Falcon avec EDF mais ça l'est aussi avec l'installation de la centrale d'achat de la SCI Apral sur la ferme de Charvas.

Évidemment, nous ne reviendrons jamais sur les fondements de nos valeurs qui sont si bien décrits dans la nouvelle charte de la fédération nationale des conservatoires d'espace naturels. Notre conseil d'administration a ainsi refusé en 2013, à l'unanimité, de participer à un projet expérimental de compensation « par anticipation » (principe des RNA que j'ai évoqué précédemment) sur un site de l'Isère dont la pertinence ne nous semblait pas évidente.

La compensation des destructions d'espaces naturels sensibles ne sera toujours pour nous qu'un pis-aller après avoir tout fait pour les éviter et les réduire.

Je finirai en saluant les nouveaux élus du Conseil départemental et en les félicitant pour leur élection. J'ai bien évidemment la certitude que le partenariat que nous connaissons aujourd'hui entre le conseil départemental de l'Isère, initié sous la présidence de monsieur Saugey, conforté sous celle de monsieur Vallini, se prolongera et se renforcera encore sous celle de monsieur Barbier. • ”

P. Suchet - CEN Isère

Gestion des sites

Priorité aux zones humides

En 2014, le Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir est gestionnaire d'une quarantaine de sites naturels sur l'ensemble du département représentant une surface totale de 1368 ha dont 887 ha font l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage.
Ses sites sont gérés :

- soit directement pour le compte du Conservatoire à l'issue d'acquisitions foncières du CEN Rhône-Alpes ou du CEN Isère et/ou de conventions de gestion avec des propriétaires privés ou publics ;
- soit pour le compte du Département pour les ENS départementaux dans le cadre de marchés publics ;
- soit pour le compte de collectivités locales dans le cadre de conventions de partenariat ;
- soit pour le compte de l'État au titre des réserves naturelles nationales dans le cadre d'une convention de gestion préfectorale.

La priorité accordée aux zones humides, en général, et à celles de plaine, en particulier, en raison des fortes pressions auxquelles elles sont soumises, s'exprime clairement dans la nature des sites gérés par le CEN Isère et dans leur répartition géographique.
En 2014, un nouveau site a fait l'objet d'une convention de partenariat spécifique : l'ENS local communal du marais du Gouret (Saint-Quentin-sur-Isère). En limite du marais de Charvas, sur l'ancien site de la ferme de Charvas, le Conservatoire accompagne désormais la mise en œuvre de mesures compensatoires qui conduiront, entre autres, le Conservatoire à être gestionnaire du boisement nord du site et de l'espace corridors aménagé.
À l'ensemble de ces sites gérés en direct par le CEN Isère, il faut également ajouter tous les ENS locaux communaux bénéficiant d'une assistance du Conservatoire pour la mise en œuvre de la gestion au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Département. ●

Répartition des surfaces suivant le type de maîtrise foncière

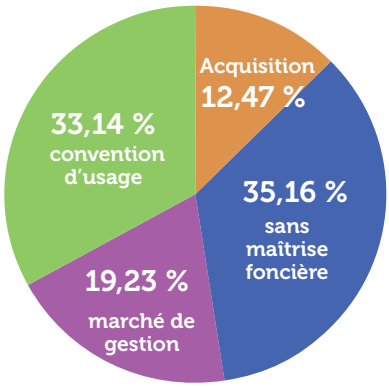

Répartition des surfaces suivant le type de milieu

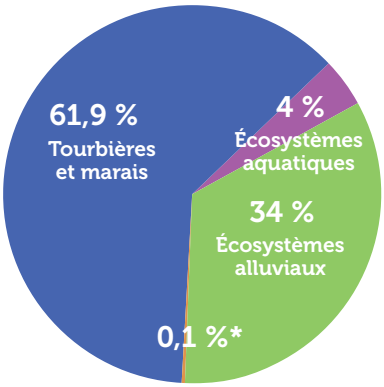

*Gîtes à chiroptères, milieux souterrains et milieux secs

M. Thiberville - CEN Isère

Les sites en gestion en 2014

Tour d'horizon des différents types de sites en gestion

- Réserve naturelle nationale
- ENS départemental
- Site du CEN Isère
- ENS local communal géré en partenariat avec le CEN Isère
- ENS local communal bénéficiant d'une assistance technique
- Site mesure compensatoire bénéficiant d'une assistance technique
- Petit site du CEN Isère non labellisé
- Site — Arrêté préfectoral de protection de biotope

Les sites conservatoires

La préservation des espaces naturels par la maîtrise foncière ou d'usage des sites est une mission « originelle » de l'ensemble des conservatoires d'espaces naturels de France. En Isère, c'est le CEN Rhône-Alpes qui, jusqu'en 2002, a porté les acquisitions foncières, en particulier à l'occasion d'importantes opérations de mesures compensatoires d'infrastructures ayant conduit principalement à l'acquisition de parcelles sur les sites du marais de Charvas, des anciens méandres de l'Isère à Tullins et de la confluence de la Bourbre et du Catelan. Ces trois sites « historiques » de l'association servent, à bien des égards, de vitrine des actions de conservation et de restauration de milieux naturels conduites par le CEN Isère. Depuis l'opération menée en 1998 « de l'espace pour nos plantes protégées et menacées », le Conservatoire s'est également positionné sur un ensemble de sites de plus faible superficie abritant des stations d'espèces végétales et/ou animales remarquables. Sur l'ensemble de ces sites, le Conservatoire poursuit l'animation foncière. 7,7419 ha ont fait l'objet de nouvelles acquisitions ou conventionnements en 2014.

P. Suchet - CEN Isère

Bilan des actions de fauche et pâturage sur les sites conservatoires

(hors ENS départementaux et ENS locaux)

Sur les sites du CEN Isère, l'entretien des milieux ouverts a été assuré soit par de la fauche mécanique, soit par du pâturage.

Le pâturage est le mode de gestion le plus utilisé par le CEN Isère pour l'entretien des habitats naturels de zone humide. Cela est en partie lié aux contraintes d'accès et de faible portance des sols, rendant difficile toute mécanisation. En 2014, ce sont 4 éleveurs partenaires du Conservatoire qui ont fait pâturer 50 bovins et 4 ânes. Toutefois, la majorité des surfaces pâturées ont été entretenues en régie par le CEN Isère via 4 troupeaux de chevaux (10 Koniks polski et 12 Camargues demeurant à l'année sur 3 sites distincts). L'année 2014 aura été marquée par la mort inexpliquée et foudroyante d'une jument Camargue âgée de 18 ans sur le site du marais de Charvas.

Compte tenu des conditions météorologiques très pluvieuses, les fauches des prairies ont été perturbées. Seulement 13,40 ha ont pu être fauchés, soit environ un tiers du total habituel. Elles ont été effectuées majoritairement par des partenaires agricoles qui ont valorisé le foin principalement en litière (4 éleveurs locaux).

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère*

Surfaces de zones humides entretenues en fauche et pâturage sur les sites gérés en direct par le Conservatoire hors sites en assistance (ENS départ. et ENS locaux)

État au 30/03/2015	Fauche		Pâturage	
Sites	**Régie**	**Partenariat**	**Régie**	**Partenariat**
Marais de Charvas			56,7 ha	7,05 ha
Marais des Sagnes	0,5 ha			
Marais de Berland	0,61 ha	1,7 ha		
Marais des Bruns	0,4 ha	0,72 ha		
Marais de Cras		0,1 ha		
Prairie de Luzinay		0,6 ha		
Marais des Goureux				8,59 ha
Marais de Chambrotin	1 ha			
Marais du Grosset	0,5 ha			
Tufière de la Vallière	0,26 ha			
Marais des Luippes		3 ha		
Étang de Mai			18,3 ha	
Boucle des Moïles				1,64 ha
RN du Grands Lemps	1 ha			
Marais du Moulin	0,8 ha	1,28 ha		
Marais du Grand Préau				
Marais des Engenières		1,53 ha		
Confluence Bourbre-Catelan		0,41 ha		19,44 ha
Total Régie / Partenariat	**4,57 ha**	**9,34 ha**	**75 ha**	**36,72 ha**
Total Fauche / Pâturage	**13,41 ha**		**111,74 ha**	
Total global des surfaces entretenues	**125,15 ha**			

Fauche réalisée par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) sur le marais de Chirens
P. Suchet - CEN Isère

Synthèse de l'animation foncière en 2014

- **Nombre de communes : 23**
- **Nombre de propriétaires contactés : 120**
- **Surface nouvellement conventionnée : 0,546 ha**
- **Surface nouvellement sous bail emphytéotique : 0,283 ha**
- **Surface acquise : 6,9129 ha**
- **Surface en cours d'acquisition ou de bail emphytéotique : 4,8923 ha**
- **Surface en cours d'acquisition ou conventionnée pour le compte d'une collectivité : 3,734 ha**

Le suivi hydrologique dans les sites conservatoires au ras des moustaches

En raison du grand nombre de sites gérés par le CEN Isère, situés en zone humide et en tourbière, la connaissance du fonctionnement hydrologique est un enjeu fort des plans de gestion et des suivis qui y sont programmés. La connaissance des variations de niveau des nappes souterraines est assurée par des piézomètres (tuyau percé enfoncé dans le sol, permettant de mesurer la hauteur d'eau de la nappe superficielle par rapport au terrain naturel) et celle des plans d'eau ou ruisseaux par des échelles limnimétriques qui sont de simples règles graduées, visibles de loin. Ces outils de mesures sont relevés régulièrement par les agents de terrain et leurs données saisies dans un tableur. Ces données, accompagnées de mesures de débit simple, fournissent beaucoup d'informations sur les circulations d'eau et par conséquent sur l'état de conservation du marais ou de la tourbière.

Pour comprendre sur un graphique d'un premier coup d'œil la variabilité annuelle de ces niveaux d'eau, la boîte à outil de RhoMéO, éditée en 2014, recommande d'utiliser une représentation statistique appelée « boite à moustache ». Celle-ci permet d'apprécier le niveau moyen de l'eau sur un mois, un an ou toute autre durée, et les variations possibles autour de cette moyenne.

Le Conservatoire a utilisé cette analyse de données sur quelques uns de ses sites : la confluence Bourbre-Catelan, la Boucle des Moïles, l'Étang de Mai, le marais des Engenières, le marais de Berland et le marais de Charvas. ●

→ Financeurs : Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère

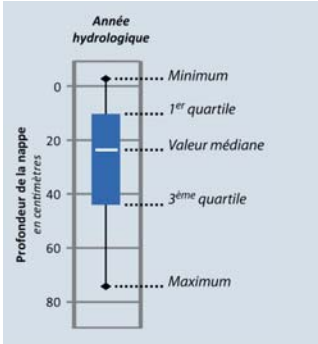

Construction de la « boîte à moustache »
Collectif RhoMéO 2014 - www.rhomeo-bao.fr

Variation du niveau d'eau (en cm) du piézomètre n°2 installé en terrain drainé de la confluence Bourbre-Catelan (année 2014)

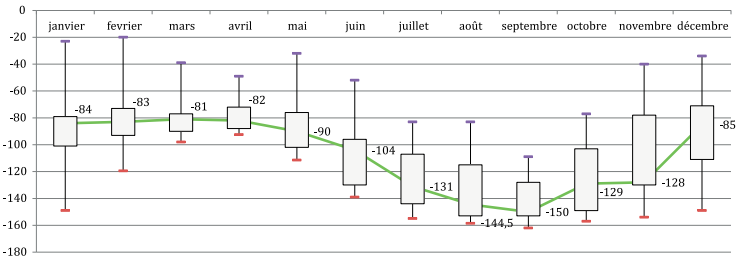

Le graphique ci-dessus montre un niveau d'eau assez bas toute l'année défavorable à une végétation de marais, avec hautes eaux en mars et étiage de fin d'été. Cet état initial va permettre d'évaluer l'impact de travaux de remise en eau.

Remise en eau d'une parcelle à la confluence de la Bourbre et du Catelan

P. Suchet - CEN Isère

La « réhydratation » des zones humides gérées par le Conservatoire est souvent une priorité. Sur la confluence Bourbre-Catelan différents petits aménagements hydrauliques (seuils, bouchons, passages hydrauliques) ont été installés sur le canal de Saint-Quentin entre 2011 et 2012 afin d'obtenir une inondation plus importante (en surface et en durée) d'un secteur maîtrisé par le Conservatoire. Des suivis scientifiques permettent d'évaluer l'impact de cette action sur le patrimoine naturel et sur son fonctionnement. L'analyse des piézomètres montre que, pour la période 2013 – 2014, les niveaux baissent à partir de mai/juin et remontent en septembre. Avant ces aménagements, la baisse du niveau d'eau était perceptible dès mars/avril pour ne remonter qu'en octobre/novembre. Ces deux mois supplémentaires au cours desquels le niveau d'eau est favorable à la faune et la flore permettent notamment aux larves de libellules et d'amphibiens de se métamorphoser avant que la sécheresse n'arrive. Ce constat s'est traduit dans les faits par une colonisation de toute une série d'espèces qui trouvent là les conditions favorables à leur développement. On peut ainsi citer l'apparition de la Rainette arboricole qui a recolonisé un espace qu'elle avait déserté depuis une bonne demi-douzaine d'années. Les hérons ont également profité de cet espace en eau, tout comme les canards et autres oiseaux d'eau. La flore n'est pas en reste puisque le Flûteau fausse-renoncule, présente sur moins d'une dizaine de stations en Isère, a été découvert sur le site. Ces résultats très encourageants confirment la réussite de cette restauration. ●

→ Financeurs : Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère et Agence de l'eau RMC

Les ENS départementaux

Ce n'est pas sans raison que la création du CEN Isère en 1985 coïncide avec la loi du 18 juillet 1985 sur les espaces naturels sensibles qui abrogeait celle de 1959 dite des « périmètres sensibles ».
Depuis, le CEN Isère n'a cessé d'apporter son concours à la mise en œuvre d'une politique départementale ambitieuse dans le domaine en participant à la réflexion sur les axes et sites prioritaires de cette politique et en mettant en œuvre la gestion de quelques-uns des sites les plus remarquables du réseau des ENS départementaux.
Le positionnement du CEN Isère a bien évidemment évolué dans le temps. D'abord maître d'ouvrage de la gestion de sites, soit pour son compte (marais de Montfort à Crolles en partenariat avec la commune de Crolles à partir de 1989 et marais de la Véronnière en partenariat avec le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples [SIVOM] la même année), soit par délégation du Conseil général (marais de Chirens depuis 1991, tourbières de l'Herretang depuis 1994, étang de Lemps entre 1997 et 2005 en partenariat avec Lo Parvi), le CEN Isère est devenu à partir de 2003 prestataire de service du Conseil général à l'issue de procédures de marchés publics.
Cette évolution a certes libéré le CEN Isère de l'obligation de trouver et de gérer des financements croisés et garanti les moyens nécessaires à la mise en œuvre de plans de gestion ambitieux. Elle présente néanmoins l'inconvénient de ne pas garantir la pérennité de la gestion par le même opérateur historique.
L'année 2014 n'a donné lieu à aucun renouvellement de marché. En effet, les marchés de gestion avec le CEN Isère sur les sites de Chirens, la Véronnière, Montfort et Montjoux (en co-gestion avec la communauté de communes saint-jeannaise) ont été reconduits en 2012 dans le cadre d'une procédure de marché à bon de commande portant sur plusieurs années. Celui des tourbières de l'Herretang a été renouvelé en 2013 pour 3 ans. Le CEN Isère est également gestionnaire depuis 2013, en partenariat avec le Parc national des Écrins, de l'ENS de Vieille Morte dans la vallée alluviale de la Romanche à Bourg d'Oisans. Le CEN Isère apporte par ailleurs sa contribution à la gestion de la tourbière du Peuil.
En 2014, le Conservatoire a réalisé l'essentiel du renouvellement des plans de gestion des marais de la Véronnière et engagé celui de la tourbière du Peuil.

→ Financeur : Conseil général de l'Isère

Recharge en copeaux du sentier de découverte du marais de Chirens
J. Lépine - CEN Isère

Gestion des sites

Réfection du sentier du marais de Chirens

Suite aux deux dernières années très humides et à la dégradation de l'équipement du sentier de découverte du marais, une opération de réfection d'une portion du sentier a été engagée. C'est la portion la plus dégradée et la plus humide qui a été ciblée. Elle concerne l'entrée sud du marais au bourg de Chirens et des améliorations ont été réalisées jusqu'à la station de pompage. En effet, durant le printemps 2014, il était compliqué pour les scolaires de venir visiter le marais. Sentier impraticable et portions inondées ont imposé parfois de fermer le site ou de déconseiller sa visite. Une portion en caillebottis a donc été réalisée en 2014 afin de mettre hors d'eau la partie la plus humide et la plus fréquemment inondée. Le sentier en copeaux a également été refait et deux espaces élargis ont été aménagés permettant à un groupe d'enfants de stationner. Ces petits « théâtres de verdure » doivent être complétés de portions de troncs d'arbres qui matérialiseront les bancs et quelques tronçons devraient pouvoir servir de petites tables. Ces aménagements réalisés par la structure d'insertion des Emplois Verts du Pays Voironnais ont intégré les remarques des structures encadrant les visites sur sites.

Les comités de site : l'association des acteurs locaux aux processus décisionnels, la clef de la réussite

À l'heure où le terme de gouvernance est proclamé à tout propos, la pratique des comités de site du Conseil général de l'Isère et du Conservatoire bénéficie d'une expérience de plus de 20 ans (mise en place pour l'Herretang, Montfort et Chirens entre 1995 et 1997 par AVENIR). En effet, avant même l'élaboration du premier schéma directeur des ENS en 2003, le succès des conservatoires d'espaces naturels régionaux et départementaux s'est affirmé dans les années 1990 sur la base du contractuel et de la concertation. Ainsi, toute action sur un territoire passe par l'information et la discussion avec les élus locaux et aucun site conservatoire ne s'est réalisé sans accord local et mise en place de comité de site (ou comité de pilotage).

Ce comité rassemble tous les acteurs pratiquant un usage à l'intérieur de l'espace naturel ou concernés par une procédure de territoire plus vaste mais intéressés par les objectifs de l'ENS (un opérateur de contrat de rivière concerné par une zone humide). On est toujours surpris de la multiplicité de ces usages (agriculture, pastoralisme, sylviculture, recherche scientifique, chasse, pêche, sports de pleine nature, activités naturalistes, animation nature…) et de ces procédures territoriales (Natura 2000, contrat de rivière et SAGE, association syndicale de digues, Entente interdépartementale de démoustication…), sans oublier les propriétaires. Afin d'avoir un effet démultiplicateur de la transmission de l'information et d'éviter un trop grand nombre de participants, ce sont les représentants locaux d'usagers qui sont invités (exemple : président de l'APPMA pour l'activité pêche).

Ce comité joue un rôle particulièrement important lors de l'élaboration du Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) des sites. Les différents acteurs sont sollicités pour l'évaluation de la période de gestion précédente et pour rédiger le diagnostic socio-économique. Les principales étapes du document de gestion sont présentées et discutées devant le comité.

Le gestionnaire présente chaque année au comité le bilan de l'année écoulée et le programme prévisionnel de l'année suivante. Impliqués dans la vie du site, associations de protection de l'environnement, éleveurs et autres acteurs prennent la parole pour s'exprimer sur les opérations réalisées et/ou la vie de l'ENS. Des décisions peuvent être débattues par l'ensemble du groupe, sachant que la décision finale revient logiquement au maître d'ouvrage, propriétaire des parcelles ou titulaire de conventions de gestion. ●

▲ **Comité de site du marais de Montfort en juillet 2014**
A. Merlin - CEN Isère

Sites ayant fait l'objet d'un comité de site en 2014

- Marais de Montfort
- Marais de Vieille Morte
- Marais de Chirens
- Tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie
- Marais de la Véronnière et du Courbon
- Étang de Montjoux

PPI des marais de la Véronnière et du Courbon

Les marais de la Véronnière et du Courbon (communes de Montferrat et Paladru) sont gérés depuis les années 90 par le CEN Isère – Avenir. Son second Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) arrivait à terme en 2012.

Suite à l'établissement du bilan du PPI par le bureau d'étude Acer campestre en 2013, le CEN Isère a engagé son actualisation en novembre 2013. Le nouveau PPI a été finalisé en mars 2015, pour une durée de 10 ans, après 16 mois d'élaboration. La démarche d'actualisation du document a donné lieu à plusieurs groupes de travail thématiques (agriculture, valorisation pédagogique et maîtrise de la fréquentation, fonctionnement hydraulique et connectivités piscicoles…), associant les acteurs locaux, les riverains, l'État (DDT, ONEMA) et les associations. Le travail fourni a été régulièrement suivi et validé par plusieurs comités de sites, ainsi que par le conseil scientifique et technique du CGI.

Le PPI a été mené en parallèle de l'aménagement du chemin des marais en voie verte accessible à un large public non motorisé. Cette opération constitue la première action importante d'ouverture du site au public. Une nouvelle orientation de gestion voit également le jour : la fauche du marais de la Véronnière est remplacée par du pâturage. Le marais de Saint-Pierre, se trouvant en aval et relié par le Courbon, aura plus tardivement ce type de gestion lorsque une étude hydrologique permettra d'en comprendre le fonctionnement. ●

Groupe de travail fonctionnement hydraulique et connectivités piscicoles ▲
M. Thiberville - CEN Isère

Les sites locaux

La mise en œuvre du schéma directeur des espaces naturels sensibles par le Département de l'Isère en 2003, et renouvelé en 2010, a insufflé une vraie dynamique sur l'ensemble du département. En 2014, ce sont 110 ENS locaux qui sont labellisés (66 communaux, 24 intercommunaux, 19 associatifs (dont 17 du CEN Isère) et un Parc). 6 des 8 diagnostics des nouveaux sites labellisés en 2014 ont été réalisés par le CEN Isère. Souvent pleines de bonne volonté, les communes ou communautés de communes se trouvent vite démunies lorsqu'il s'agit de présenter le projet à leurs habitants et surtout de mettre en œuvre les opérations de gestion programmées dans le plan de préservation et d'interprétation du site. C'est pour répondre à ce besoin d'accompagnement technique que le CEN Isère apporte son assistance à la gestion des ENS locaux. Cette dernière prend la forme de conseils et de recommandations dans la conduite des opérations de gestion, en particulier au moment de la rédaction des cahiers des charges, tant pour les opérations de suivi scientifique que pour les travaux à réaliser dans le cadre de la restauration de milieux naturels ou l'installation d'équipements de découverte. Grâce aux subventions du Conseil général, le CEN Isère a ainsi pu accompagner une quinzaine de collectivités dont celles de Le Cheylas (site alluvial de la Rolande), de Tignieu-Jameyzieu (marais de la Léchère), de Beaufort (les Fontaines), du Sappey-en-Chartreuse (marais des Sagnes), de la Communauté de communes des Vallons du Guiers (étang des Nénuphars), de Saint-Maximin (marais d'Avallon) et de Chamrousse (Tourbière de l'Arselle) qui ont chacune souhaité une implication plus importante et en continu du CEN Isère sur l'ensemble des actions de gestion de leurs ENS respectifs. En 2014, les communes de Saint-Maximin (marais d'Avallon) et de Saint-Quentin-sur-Isère (Marais du Gouret) se sont engagées dans le même type de partenariat à travers une convention de gestion globale des sites concernés. ●

EDF

Île Falcon et Pont de Gavet, suite des mesures compensatoires

La gestion de ces deux sites, engagée en 2012, s'est poursuivie en 2014. Le CEN Isère a accompagné EDF pour la réalisation des premières études (inventaires et suivis faune/flore) permettant de compléter les connaissances naturalistes, mais également d'évaluer la pertinence de la gestion mise en œuvre dans le cadre des mesures compensatoires.
À ce titre, la renaturation des sites se poursuit avec, comme chantier principal sur l'Île Falcon, le traitement des espèces végétales exogènes (plus d'une trentaine d'espèces), la plupart étant des variétés ornementales issues des jardins des anciennes habitations. Leur gestion n'est envisageable que sur du très long terme. Elles seront pâturées, fauchées, enterrées… Un traitement à adapter selon l'espèce et sa biologie.
Autour du Pont de Gavet, l'action principale a été l'enlèvement des déchets (cf. photo) et le démarrage de l'important chantier de décaissement du sol au niveau de la plateforme bitumée de l'ancienne usine hydro-électrique, en bordure de Romanche. ●

→ Financeur : EDF

Entretien de la végétation au marais du Gouret

M. Bérenger - CEN Isère

Le marais du Gouret à Saint-Quentin-sur-Isère, classé en APPB depuis 1993, a été labellisé en ENS local communal et un plan de gestion a été rédigé en 2013 par un bureau d'étude (Évinerude). Le Conservatoire a signé une convention d'assistance avec la commune pour la mise en œuvre de la gestion sur le site fin 2014. Afin de ne pas perdre une année, nous avons engagé par anticipation une importante opération d'entretien de la végétation afin de redonner de la lumière au sol dans un secteur du marais qui hébergeait la Gratiole officinale. C'est cette espèce végétale protégée, rare en Isère, qui avait motivé la création de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'opération devrait également bénéficier à d'autres espèces qui étaient, elles aussi, pénalisées par la fermeture du milieu par les roseaux et les saules. Les très hauts niveaux d'eau n'ont cependant pas permis de suivre exactement le planning défini dans le plan de gestion. ●

→ Financeurs : Commune de Saint-Quentin-sur-Isère et Conseil général de l'Isère

G. Maillet - CEN Isère

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

Créée par décret du 22 décembre 1993, la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps protège l'une des plus belles tourbières mixtes du département, abritant une mosaïque d'habitats exceptionnelle. Le Conservatoire en est le gestionnaire désigné par l'État depuis 1995. Il est également l'animateur du site Natura 2000 englobant une grande partie du bassin versant de la tourbière. L'équipe de techniciens affectée localement et spécifiquement à la gestion de la Réserve a en charge la mise en œuvre du second plan de gestion approuvé par arrêté préfectoral le 9 janvier 2014. ●

Tout un bestiaire pour fêter la nature sauvage !

Un programme d'animations pour découvrir les mammifères de la Tourbière

Pour la deuxième fois, un projet pédagogique commun a été proposé à toutes les écoles en 2013-14. Ce principe permet de gagner du temps de préparation pour le gestionnaire et d'approfondir le sujet tout en créant une dynamique pour les écoles riveraines du site. Financées par le Conseil général dans le cadre du programme « En chemin sur les ENS » et par la communauté de communes de Bièvre Est, l'objectif d'une cinquantaine d'animations par an a bien été réalisé.

160 personnes, dont une majorité d'enfants, ont assisté à la soirée conférence sur les mammifères avec un film et un exposé sur le Castor d'Europe présentés par P.-M. Dubrulle de l'ONCFS. Elle a été l'occasion de présenter toutes les sculptures « grandeur nature », fabriquées en papier mâché par les écoles, et d'élire celle qui a remporté le «Trophée Pédago 2014», remis cette année à Châbons.
Le projet 2014-2015 s'intéressera aux plantes carnivores et à leurs pièges. ●

	2013	2014
Interventions totales par an	59	53
Interventions scolaires	34	30
Groupes hors scolaires	2	2
Groupes constitués sur place	23	21
Total participants	**1158**	**1288**
Nb d'adultes	330	524
Nb d'enfants	828	764

→ *Financeur : Communauté de communes de Bièvre Est*

Site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps

Un document d'objectifs révisé pour le bassin versant

Le site est intégré au réseau d'espaces naturels Natura 2000 et bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) depuis 2004. Ciblé sur les espèces et habitats naturels menacés au niveau européen, le DOCOB dresse un état des lieux du site et planifie les mesures nécessaires à sa préservation.
Dix ans après, cet outil a été actualisé en plusieurs étapes :

- un bilan de sa mise en œuvre a permis de juger du degré de réalisation et de la pertinence des actions ;
- la synthèse des nombreuses études menées sur le site a servi à évaluer l'état de conservation actuel des 25 taxons d'intérêt communautaire présents (10 animaux, 3 végétaux et 12 habitats naturels) ;
- une enquête de notoriété a été réalisée par téléphone auprès des riverains ;
- un travail de réflexion et de concertation avec les acteurs locaux a permis de définir 7 objectifs de développement durable et 30 mesures de gestion adaptées à l'évolution du site.

Le comité de pilotage du 27 novembre 2014 a validé le DOCOB révisé et ainsi donné l'orientation de la gestion pour les années à venir. ●

Le DOCOB est téléchargeable sur le site internet du CEN.

→ *Financeur : État*

Maison de la Tourbière du Grand Lemps

De nouveaux locaux pour les 20 ans de la Réserve naturelle !

Le local de 30 m^2, loué depuis 19 ans à la Touvière sur Châbons, était bien utile pour le travail de proximité du gestionnaire, mais il était souvent petit pour héberger le matériel technique et les 4 postes de travail réguliers.
Grâce aux fonds réservés pour les espaces naturels sensibles, le Conseil général a pu se porter acquéreur d'une maison d'habitation au bord de la tourbière.
Après des travaux de mise en conformité et de rénovation, financés pour moitié par l'État, le personnel de la Réserve occupe les nouveaux bureaux qu'il loue au Conseil général depuis avril. Alors qu'ils étaient précédemment situés à 3 km du site, et avec l'autoroute comme panorama, les locaux surplombent désormais la tourbière. Ils sont de fait plus fonctionnels, car directement contigus aux équipements d'accueil du public (Jardin de tourbières et étang Balainières).
Cette « Maison départementale de la Tourbière du Grand Lemps » servira, dans un premier temps, uniquement de bureaux. Mais un programme d'aménagement construit avec le soutien du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de l'Isère vise, grâce à la construction d'une salle de classe aux normes, à pouvoir également accueillir les scolaires et le grand public, dont les personnes à mobilité réduite. En servant de point d'information et de formation à la protection de la nature sur le territoire, cette structure finalisée répondra à une attente du public et ouvrira une dimension nouvelle dans le rôle local du gestionnaire. ●

→ *Financeurs : Conseil général de l'Isère et État*

CEN Isère

Connaître pour mieux gérer

Connaître, protéger, gérer, valoriser, telles sont les quatre missions fondamentales que se sont donnés tous les conservatoires de France. La première est incontournable car pour protéger au mieux les milieux naturels, il est indispensable de les connaître.

Pour ce faire, le CEN Isère conduit des inventaires de milieux naturels à l'échelle du département en y associant largement les acteurs fournisseurs de données naturalistes (associations naturalistes, associations locales de protection de la nature, Conservatoire Botanique National Alpin...). Ces inventaires de référence doivent d'une part permettre aux décideurs et aux porteurs de projet de disposer des informations sur la localisation de certains milieux naturels à fort enjeu, mais également de définir les priorités d'intervention du Conservatoire et de l'ensemble des acteurs de la préservation de la biodiversité.

Les prospections complémentaires de l'inventaire des zones humides engagées en 2010 et portant sur les petites zones humides de moins de 1 hectare se sont terminées en 2014. À l'initiative du préfet, un nouveau porter à connaissance de l'inventaire a été réalisé auprès de toutes les communes et intercommunalités de l'Isère. La prise en considération des pelouses sèches de l'Isère s'est poursuivie sur le secteur des versants du Drac alors que l'inventaire des affluents de la haute Bourbre a été engagé sur la moitié du linéaire. ●

Porter à connaissance de l'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides réalisé par le CEN Isère entre 2006 et 2008 sur les 533 communes de l'Isère avait été porté à la connaissance de tous les élus locaux par le préfet en 2010. L'inventaire a depuis évolué constamment, grâce aux expertises complémentaires menées par le CEN Isère, les collectivités et les maitres d'ouvrage. Les services de l'État ont donc souhaité faire un second porter à connaissance pour que les nouveaux élus communaux puissent être tenus informés de l'évolution des connaissances. Le CEN Isère a donc fourni aux services de l'État la plaquette « Inventaire zones humides » rééditée en 2013, les cartes communales actualisées précisant les zones humides inventoriées (dernière version : juin 2014) et une notice d'impression des fiches descriptives de chaque zone humide.

Ces documents ont été accompagnés par un nouveau courrier du Préfet rappelant que : « pour prendre en compte ces espaces dans l'aménagement du territoire, il est essentiel de connaître leur localisation ».

La méthodologie d'inventaire est rappelée dans la plaquette d'information jointe à cet envoi. Le préfet rappelle également que « cet outil doit être considéré par tous - services de l'État, collectivités, maîtres d'ouvrages et bureaux d'études - comme une référence à consulter avant tout nouveau projet d'aménagement. Il doit également alimenter l'état des connaissances lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification de l'urbanisme ».

Il précise que « la portée de ce travail n'est pas de nature réglementaire mais que ses services s'appuient sur cet inventaire lors de l'instruction de tout dossier soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration, ou pour les documents d'urbanisme… ».

Faisant suite à cet envoi, les services de l'État ont reçu une cinquantaine de retour d'élus demandant des précisions, des modifications voire l'intégration de zones humides oubliées. La DDT a ainsi demandé au CEN Isère d'affiner la réalisation de l'inventaire pour une vingtaine de ces retours. ●

Pour consulter la cartographie à jour des zones humides inventoriées, rendez-vous sur le site internet du CEN :

www.cen-isere.org

→ *Financeurs : Conseil général de l'Isère et État*

A. Massa - CEN Isère

Inventaire des pelouses sèches en Isère : bilan d'étape…

La richesse et la diversité exceptionnelles des pelouses sèches sont généralement méconnues. Pourtant, ces habitats hébergent une faune et une flore remarquables, certaines espèces étant strictement inféodées à ce type de milieu.
À l'instar de l'inventaire des zones humides, l'inventaire et la cartographie des pelouses sèches apparaissent indispensables pour leur prise en compte dans les démarches et documents d'aménagement du territoire, pour leur intégration dans le SRCE, et pour le maintien des pratiques agricoles qui leur sont favorables.
Impliqué depuis 1999 dans l'inventaire et la connaissance des pelouses sèches, le CEN Isère a œuvré à la coordination et l'harmonisation des méthodologies d'inventaires et de cartographie à l'échelle du département.
Depuis le démarrage des études, différents partenaires ont apporté leur contribution à ce travail : Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), associations Lo Parvi et Nature Vivante.
À partir de ces inventaires locaux, le CEN Isère a réalisé en 2014 une première synthèse cartographique. Le résultat (cf. carte ci-contre), traduit l'étendue de ces milieux thermophiles à travers le département.
L'agrégation départementale des données « pelouses sèches » réalisée par le CEN Isère s'inscrit dans une démarche de porter à connaissance auprès des acteurs et collectivités isérois, et contribuera également à la connaissance de ces milieux en Rhône-Alpes, une mutualisation des cartographies à l'échelle de la région étant en cours de réalisation. ●

▼ **État des lieux des inventaires des pelouses sèches en Isère en 2014**
CEN Isère

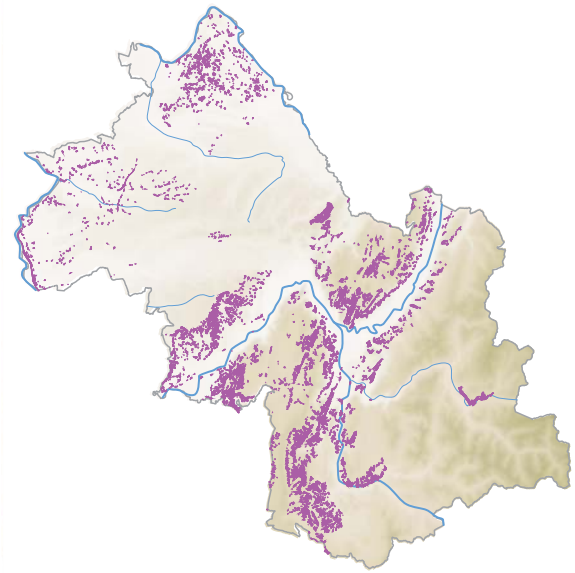

→ Financeurs : Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère

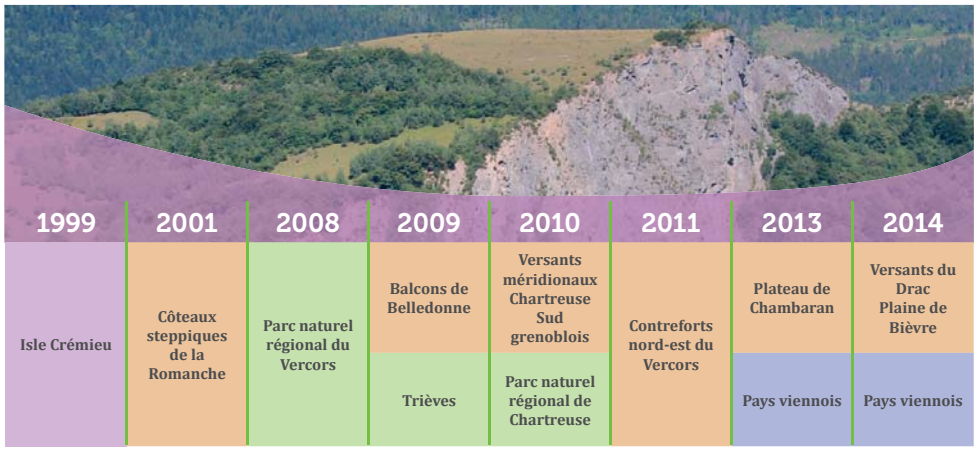

◀ **Année de réalisation des inventaires par territoire.**

Code couleur des structures ayant fait ces inventaires :

- Association Lo Parvi
- Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir
- Conservatoire botanique national alpin
- Association Nature Vivante (anciennement Gère Vivante)

▼ **Pelouse sèche de type mésobromion sur la commune d'Avignonet**
A. Massa - CEN Isère

Assistance territoriale

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement.

S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, CEN Isère apporte son expertise et ses conseils dans :

- **l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels ;**
- **l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.**

Cette action se traduit entre autres par :

- **une participation aux procédures relatives à l'aménagement du territoire (SCoT, PLU, grands projets d'infrastructures…) ;**
- **une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (CLE de SAGE, comités de pilotage des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'ENS, de RNR, de RNN et de sites Natura 2000, politiques corridors écologiques…) ;**
- **une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels.**

En 2014, le CEN Isère s'est tout particulièrement impliqué dans l'élaboration des PAEC. ●

APPB Belledonne 2014

Après l'animation réussie des APPB de Matheysine (153 ha) et des Grandes Rousses (421 ha), la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère a entrepris de travailler sur les tourbières du massif de Belledonne, sur la base du dossier de prise en considération scientifique réalisé par le CEN Isère en 2007. Ce document présente une description détaillée du patrimoine naturel de ces tourbières, leur délimitation sur orthophotographie et fonds cadastraux, ainsi qu'une analyse foncière.

Une première réunion à destination des communes a été organisée le 9 juillet en mairie de Laval où Roger Marciau a présenté les enjeux scientifiques des tourbières. La participation d'agents du service développement durable du Conseil général de l'Isère (CGI) a permis également de montrer la complémentarité entre la démarche APPB (réglementaire) et ENS (contractuelle, qui permet la maîtrise foncière et la gestion). Les élus ont été rassurés par l'administration qui a affirmé qu'aucune réglementation ne serait signée par le préfet sans délibération communale. La méthode proposée par la DDT est de rencontrer toutes les communes concernées.

Des inventaires complémentaires faune et flore ont été commandés par la DDT et il faut signaler la découverte remarquable par la société botanique Gentiana d'une mousse protégée très rare, l'Hypne vernissée, sur le marais du col des Mouilles.

La DDT a confié au CEN Isère une mission d'accompagnement du responsable de l'instruction, Gilles Janiseck, lors de la première réunion communale. Le CEN Isère a accompagné les réunions de présentation des communes suivantes : Laval, Sainte-Agnès, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Pierre-d'Allevard, Theys, La Chapelle-du-Bard, Saint-Mury-Monteymont.

Les premières réunions, concernant le col des Mouilles, avec les communes de Sainte-Agnès et Laval, ont été très prometteuses et laissent espérer la création d'un ENS intercommunal qui prendrait le relais de notre petit site sur Sainte-Agnès. ●

→ Financeurs : État et Conseil général de l'Isère

▼ **Col des Mouilles à Sainte-Agnès**
N.Biron - CEN Isère

Territoire	Opérateur
Vercors	Parc naturel régional du Vercors
Chartreuse	Parc naturel régional de Chartreuse
Belledonne	Espace Belledonne
Oisans	Communauté de communes de l'Oisans
Bièvre-Valloire	Chambre d'agriculture de l'Isère
Sud Isère	Conseil général de l'Isère
Boucle du Rhône en Dauphiné	Communauté de communes de l'Isle Crémieu

▲ **En 2014, 7 dossiers de PAEC ont été élaborés en Isère**

Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Nous connaissions les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), mesures faisant partie intégrante du second pilier de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne et mobilisables essentiellement au sein des sites Natura 2000 et des zones de captage.
En 2015, la PAC fait peau neuve et s'engage dans une nouvelle programmation 2015-2019. Le second pilier comprend désormais les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui sont toujours mobilisables en Natura 2000 mais également en dehors de ces sites. Leur contractualisation ne peut toutefois s'effectuer que dans le cadre de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ; chaque PAEC étant élaboré pour un territoire spécifique.
Sur chaque territoire, des zones d'intervention prioritaires (ZIP) sont définies. Elles sont issues du croisement des enjeux environnementaux et des enjeux agricoles. Les MAEC ne sont contractualisables qu'au sein de ces ZIP.
Le CEN Isère a participé à l'élaboration de la plupart de ces PAEC, notamment au travers des comités techniques et comités de pilotage. En effet, une vigilance particulière a été apportée à la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau des zones humides, tourbières ou encore des pelouses sèches.
Au-delà de ces suivis, un accompagnement technique plus étroit a été réalisé par le CEN Isère pour le PAEC Belledonne et pour celui de Bièvre couvrant le territoire de la Réserve naturelle du Grand Lemps. Ce travail a consisté à rédiger une partie du volet environnemental du PAEC, à définir les enjeux liés au patrimoine naturel des zones humides et pelouses sèches du massif de Belledonne, mais également à participer à la sélection des MAEC pour chaque type d'habitat au sein de chacune des ZIP (cf. carte). ●

→ Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère

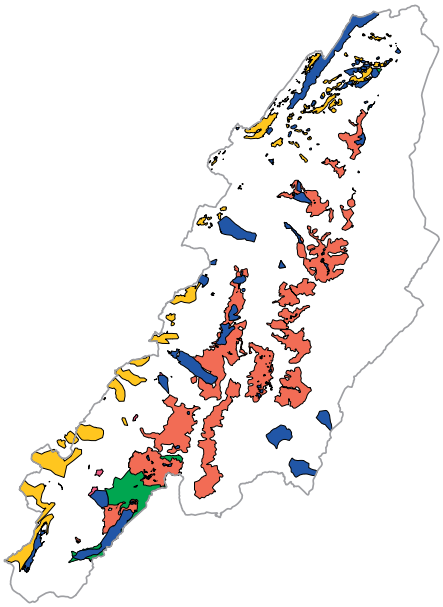

◀ **Les zones d'intervention prioritaires du PAEC Belledonne**

- ZIP Zones humides et bassins versants
- ZIP Pelouses sèches
- ZIP Alpages
- ZIP Natura 2000
- ZIP ENS locaux

▼ **Réunion pour le PDESI sur le site d'escalade de Presles**
M. Juton - CEN Isère

Le Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Fin 2014, 46 sites de sport de nature ont été labellisés dans le plan départemental espaces, sites et itinéraires (PDESI) par le Conseil général de l'Isère. Dans ce cadre, le Conservatoire d'espaces naturels Isère apporte son concours et son expertise depuis 2010 pour mettre en place la démarche environnementale de cette politique. Elle consiste en la réalisation d'un diagnostic environnemental effectué sur le terrain en présence des acteurs sportifs connaissant le site. Cette approche partagée permet d'étudier au mieux les interactions qui peuvent exister entre l'activité sportive et son environnement et d'émettre des pistes d'améliorations. En 2014, trois nouveaux diagnostics ont ainsi été réalisés par le CEN Isère.
L'implication du CEN Isère s'est étendue en 2014 à la coordination environnementale du PDESI. Le CEN Isère assure donc également le suivi des actions mises en œuvre sur les sites de sports de nature labellisés pour préserver les espèces et les milieux naturels. Le schéma départemental des sports de nature de l'Isère, qui formalise l'ensemble de la démarche du PDESI, a été adopté par le Conseil général de l'Isère pour la période 2015-2020. ●

→ Financeur : Conseil général de l'Isère

Liste des principales procédures suivies en 2014

Opérations relevant de l'animation technique zones humides

- SDAGE Rhône-Méditerranée (Commission géographique Isère Drome Ardèche) *(C. Balmain)*

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

- Bièvre Liers Valloire *(M. Juton)*
- Drac Romanche *(A. Pagano et M. Juton)*
- Bourbre *(A. Pagano)*
- Est lyonnais *(J.-L. Grossi)*

Contrat de bassins

- Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)*

Contrats de rivières

- Galaure
- Romanche *(A. Pagano)*
- Quatre vallées *(M. Juton)*
- Paladru-Fure-Morge-Olon *(C. Balmain)*
- Gresse-Lavanchon et Drac aval *(A. Pagano)*
- Sud Grésivaudan *(C. Balmain)*
- Bourbre *(A. Pagano et J.-L. Grossi)*
- Vercors eau pure *(M. Juton et R. Marciau)*

Opérations relevant de l'animation corridors

- Schéma régional de cohérence écologique *(B. Veillet)*
- Trame verte et bleue Bièvre Valloire *(A. Pagano)*
- Trame verte et bleue de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole *(A. Pagano et B. Veillet)*
- Couloirs de vie du Grésivaudan et de la cluse de Voreppe *(R. Marciau, J.-L. Grossi et A. Pagano)*

Autres opérations

- Animation territoriale Pelouses sèches de l'Isère *(R. Marciau et A. Pagano)*
- Leader Belledonne *(A. Pagano)*
- Plans pastoraux territoriaux (Belledonne et Oisans) *(A. Pagano)*
- Réseau conservation de la flore Alpes-Ain du CBNA *(M. Juton)*
- Pôle d'Information Flore -habitats *(R. Marciau)*
- Plateforme environnementale du Parc naturel régional de Chartreuse *(R. Marciau)*
- Projets Agro-Environnementaux et Climatiques *(A. Pagano, M. Juton et G. Maillet)*

Les commissions officielles

Le CEN Isère est membre d'une trentaine de commissions officielles au sein desquelles sa désignation a généralement fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. La présence régulière à ces commissions représente plusieurs dizaines de réunions par an et des centaines d'heures de travail. ●

Liste des principales commissions officielles où siège le Conservatoire d'espaces naturels Isère

En gras : Le CEN Isère était présent aux réunions en 2014

Commissions régionales

- **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) *(R. Marciau)***
- **Comité régional Trame verte et bleue Rhône-Alpes *(B. Veillet)***

Commissions départementales

- **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) *(M. Juton)***
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) *(J.-L. Fornoni)***
- **Comité Scientifique et Technique des ENS du département (CST) *(R. Marciau)***
- **Comité technique départemental zones humides *(C. Balmain et B. Veillet)***
- Comité technique départemental SAFER

Commissions locales

Comités consultatifs

- **RNN de la Tourbière du Grand Lemps *(B. Veillet et G. Maillet)***
- **RNN de l'Île de la Platière *(G. Maillet)***
- **RNN des Hauts-Plateaux du Vercors (en représentation du CEN Rhône-Alpes) *(B. Veillet)***
- **RNN des Hauts de Chartreuse *(B. Veillet)***
- **RNN du lac Luitel *(R. Marciau et M. Juton)***

Comités de gestion

- **RNR de l'étang de Saint-Bonnet *(J.-L. Grossi)***
- **RNR de l'étang de Mépieu *(J.-L. Grossi)***
- **RNR de l'étang de Haute-Jarrie *(R. Marciau)***
- **RNR des Îles du Drac *(R. Marciau)***

Comités de pilotage sites Natura 2000

- **Tourbières de Saint-Laurent-du-Pont *(C. Balmain)***
- **Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne de Chamrousse au Grand Colon *(R. Marciau)***
- Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des hauts plateaux de Chartreuse et de ses versants
- Marais alcalin de l'Ainan et Bavonne
- **Tourbière du Grand-Lemps *(B. Veillet et G. Maillet)***
- Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran
- **Milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de la Platière *(G. Maillet)***
- **Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer *(R. Marciau)***
- Prairies à orchidées, tufières et grottes de la Bourne et de son cours
- Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans
- Isle Crémieu

Comités de rivières

- **Sud Grésivaudan *(C. Balmain)***
- **Quatre vallées *(M. Juton)***
- **Bassin Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)***
- **Romanche *(A. Pagano)***
- **Paladru - Fure - Morge - Olon *(C. Balmain)***

Autre commission locale

- **CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire *(M. Juton)***

Merliette sur la commune de Merlas
N. Biron - CEN Isère

Dossier de faisabilité de gestion de deux zones humides sur le territoire du SIAGA

Le SIAGA, Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents, est un syndicat à vocation unique en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques pour ses 42 communes adhérentes, réparties sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Il a notamment pour compétence la mise en œuvre et la coordination des actions du contrat de bassin Guiers - Aiguebelette pour la période 2012-2018. Le SIAGA et le CEN Isère sont signataires et partenaires de deux actions en faveur des zones humides de l'Isère, inscrites au contrat de bassin :

- Action B1-2-7 – Opération n°6 : favoriser la prise en compte des zones humides par les acteurs du territoire – Animation et appui technique par le CEN Isère.
- Action B1-2-9 – Opération n°1 : élaboration des dossiers de faisabilité de gestion des zones humides iséroises identifiées.

Cette action d'animation et d'assistance technique s'est concrétisée par la signature d'une convention annuelle pour la réalisation de 11 dossiers de faisabilité de gestion de zones humides pré-identifiées lors de l'élaboration du contrat de bassin. Cette collaboration se déroulera sur 4 années à compter de l'année 2014.

Ces dossiers comportent comme parties :

- présentation générale de la zone d'étude (contexte, localisation, réglementation, nature du foncier) ;
- environnement naturel et patrimoine (descriptif, données physiques et patrimoniales) ;
- activités socio-économiques ;
- enjeux et menaces ;
- propositions d'objectifs et d'orientation de gestion ;
- Financements potentiels.

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation de deux dossiers sur la commune de Merlas. Ces deux zones humides sont de tailles assez modestes (6,5 et 4 ha) et présentent toutes deux une activité agricole ainsi qu'une mosaïque d'habitats hygrophiles favorable au maintien d'une flore et d'une faune spécialisées. Elles ont également un enjeu pour les amphibiens, et leurs roselières constituent un lieu de reproduction d'oiseaux paludicoles. Elles se situent toutes deux sur des propriétés privées, donc non maîtrisées par la collectivité. ●

→ *Financeur : SIAGA*

Année	Nom de la zone humide	Communes
2014	Merliette (38 GC0025)	Merlas
	Burlet (38GC0026)	Merlas
2015	Col des Mille Martyrs (38GC0024)	Miribel-les-Echelles
	Marais de Voissant (38GC0036)	Voissant
	Lac de Saint-Julien de Ratz	Saint-Julien-de-Ratz
	Confluence de l'Herretang et du Guiers Mort	Saint-Joseph-de-Rivière Saint-Laurent-du-Pont Entre-deux-Guiers
2016	Ruisseau de Putarel	Pont-de-Beauvoisin
	Le Grand Marais	Romagnieu
2017	Moulin Défilion	Chirens
	Le Marais, Les Léchères et le ruisseau du Bois des Carmes	Pont-de-Beauvoisin Pressins Saint-Jean-d'Avelanne
	L'Ainan amont	Massieu Saint-Geoire-en-Valdaine

Le Burlet sur la commune de Merlas
N. Biron - CEN Isère

M. Juton - CEN Isère

Communication

Le CEN Isère : la métamorphose continue !

Tout commence par un changement de nom. Après avoir adopté l'appellation nationale de « Conservatoire d'espaces naturels », le tout nouveau « CEN Isère » engage depuis la fin de l'année 2013 sa mue vers une nouvelle identité visuelle. Après le changement de logo, premier acte marquant ce renouveau, s'en est suivi la refonte de la maquette de nos publications techniques et de notre rapport d'activité. En 2014, un autre gros volet a été engagé et qui voit le jour en ce début d'année 2015 : le nouveau site internet. Plus pratique et répondant aux nouveaux outils de consultation (tablettes et smartphones), il a fait l'objet d'une mise à plat des demandes des utilisateurs et de ce que le CEN attend de cet outil. Préparées également en 2014, la plaquette institutionnelle et l'exposition de la structure sont également en préparation chez notre graphiste. ●

Articles de presse

Dauphiné libéré du 9 février 2014

Pour la conservation des sites naturels...

Bénévoles et professionnels ont planté une centaine d'arbres fruitiers.

Dans le cadre de l'opération "Chantiers d'automne", qui n'a pu avoir lieu dans le délai imparti, le conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir, a organisé ce samedi matin, un chantier pour la création du verger conservatoire de Tolignat sur la commune de Tullins. Ce verger a pris racine à la place d'une ancienne noyeraie.

En effet, ce conservatoire d'espaces naturels gère, pour le compte du Conseil général de l'Isère, une ancienne noyeraie au lieu-dit "Tolignat". Il a choisi de réhabiliter cet espace dégradé en le transformant en un verger contenant différentes variétés d'arbres fruitiers aux essences régionales (Rhône-Alpes).

Une centaine d'arbres ont été plantés

Ce samedi dès 9 heures, une dizaine de professionnels et de bénévoles ont planté une centaine d'arbres (prunier, pommier, poirier, cognassier...). Pour chacun d'eux ils ont fait un trou, mirent une couche de terreau et une dè corne broyée azotée avant de remblayer autour de l'arbre fruitier, mettre un tuteur et un grillage de protection. L'objectif est de créer un lieu de convivialité pour les habitants et les associations locales de Tullins en proposant, pourquoi pas, une rencontre festive une fois par an. Dans un premier temps, cette fête se fera autour de l'entretien des arbres. Par la suite, quand ils donneront des fruits, elle pourra se transformer en fête autour de la récolte des pommes et des poires et de la fabrication de jus de fruits. Ce verger conservatoire pourra également être le lieu d'animations à destination des écoles communales et des collèges. À la fin de la matinée, cette sympathique plantation s'est terminée autour d'une collation.

Le marais de Charvas, 20 ans de gestion conservatoire

Le bilan de 20 ans de gestion conservatoire du marais de Charvas présente les principales expériences conduites sur cet espace, les problèmes rencontrés, les techniques mises en œuvre et les résultats obtenus. La restauration hydraulique, les techniques mécaniques et la mise en place du pâturage sont tout particulièrement détaillées. Ce document de synthèse pourra, nous l'espérons, être utile aux autres gestionnaires d'espaces naturels confrontés à des problématiques similaires.
À noter que ce document technique a été le premier paru avec la nouvelle identité visuelle. Cette maquette sera utilisée pour chaque nouveau document de thématique transversale à paraître par la suite. ●

Disponible sur simple demande auprès du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir avec une enveloppe timbrée A4 à 2,35 € ou téléchargeable sur notre site internet.

www.cen-isere.org

→ Financeurs : Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère

Dauphiné libéré du 28 mai 2014

LE GRAND-LEMPS

Les petits châbonnais récompensés

En plus des visites animées par Jérémy et financées par le Conseil général, les enfants devaient créer une sculpture grandeur nature d'un mammifère. Grégory Maillet a présenté un diaporama sur les espèces : « En métropole il y a 108 espèces terrestres et 36 sur la tourbière. Et 13 possibles : le lynx, la loutre, le loup gris éventuellement l'élan et l'ours brun pourraient s'installer sur la réserve. Il est encore présent en Pologne où il se développe bien. Il se déplace vers l'Allemagne donc peut arriver chez nous un jour. L'aurochs, l'ancêtre des vaches et le tarpan, l'ancêtre des chevaux sont éteints mais ils ont vécu ici. D'autres deviennent rares : le campagnol amphibie, présent sur la Tourbière, le crossope aquatique, le rat des moissons et le muscardin. Nous avons aussi noté l'arrivée du chien viverrin. Le castor est présent à Bourgoin. Il ne peut pas venir ici à cause de l'autoroute et de l'aéroport qu'il ne peut pas contourner. »

Après la diffusion du film de Thomas Bounoure, Les bûcherons de la Loire, Pierre-Marie Dubrulle, animateur du réseau national Castor à l'ONCFS a expliqué : « Le castor est le plus gros rongeur d'Europe, il pèse en moyenne 28 kg et vit en environ 20 ans. Jusqu'au 20è siècle, il était chassé pour sa fourrure, sa chair et le castoréum, une substance qu'il utilise pour marquer son territoire. Il est protégé depuis 1909. 12 individus ont été réintroduits entre 1974 et 1976 dans la Loire. Ils sont maintenant plus de 1000. » Vint ensuite la remise du prix. C'est Châbons qui l'a emporté avec 72 votes pour Junior le castor et René le sanglier des CE1 et 2. Le Grand Lemps et le lynx des CE2 ont remporté 33 voix, suivis par Albator le castor parlant de Burcin avec 25 votes, de Bizonnes avec le muscardin et l'écureuil de CM1 et 2 et de Colombe, avec l'animal très coloré mais d'une espèce inconnue des CE1, CP et grandes sections avec 16 votes. Les sculptures seront exposées dans la salle des fêtes jusqu'à l'assemblée générale du conservatoire, puis rendues aux écoles.

Lundi, remise non pas d'une palme d'or mais d'un trophée en bois à la réserve : un véritable bout de tronc rongé par un castor. Grégory Maillet, le conservateur et Marie Pierre Barani, le maire, ont accueilli une centaine d'enfants et leurs parents des écoles de Châbons, Colombe, Bizonnes, Le Grand Lemps et Burcin pour clôturer le projet pédagogique de l'année sur le thème des mammifères.

N. Biron - CEN Isère

Vie de l'association

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois et le Bureau 3 fois. L'assemblée générale 2013 organisée le 2 juin à Châbons a été l'occasion de marquer le vingtième anniversaire de la RNN de la tourbière du Grand-Lemps en présentant une rétrospective des actions réalisées par le Conservatoire et en visitant les équipements pédagogiques de la Réserve et les nouveaux locaux de l'équipe. L'assemblée générale extraordinaire a permis de toiletter légèrement les statuts de l'association.

D'importants investissements ont été réalisés en 2014 avec, entre autres, l'acquisition de 2 véhicules de service et l'achat de l'étang du petit Nan à Chabôns.

L'équipe du Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir

L'équipe salariée constituée de 19 ETP sur 2014 a vu l'arrivée de Pascal Fisch comme agent d'entretien d'espaces naturels et celui de Marie Thiberville comme chargée d'études. Gaëlle Chmargounoff et Laura Douard ont assuré les missions de guides nature estivaux. Le contrat de Lise Duconte, chargée de la réalisation du DOCOB de la tourbière du Grand-Lemps, s'est terminé en août.
Le Conservatoire a, par ailleurs, accueilli 8 stagiaires tout au long de l'année dont 3 pour la Réserve naturelle du Grand-Lemps.

L'équipe salariée en 2014

Céline BALMAIN
- Chargée de mission

Nicolas BIRON
- Chargé d'études

Gaëlle CHMARGOUNOF
- Guide nature du 19/05/2014 au 18/09/2014 sur les tourbières de l'Herretang et le marais de Chirens

Magali CROUVEZIER
- Chargée de contractualisation foncière

Laura DOUARD
- Guide nature du 15/05/2014 au 15/09/2014 sur les tourbières de l'Herretang et le marais de Chirens

Lise DUCONTE
- Chargée d'études en CDD jusqu'au 22/08/2014

Pascal FISCH
- Agent d'entretien d'espaces naturels depuis le 03/02/2014

Jean-Luc GROSSI
- Chargé de projet

Mathieu JUTON
- Chargé de mission

Julie LEPRINCE
- Chargée d'études du 11/09/2014 au 31/10/2014 en CDD

Jérémie LUCAS
- Technicien-animateur de la Réserve naturelle de la tourbière du Grand Lemps

Grégory MAILLET
- Conservateur-garde animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps

Aude MASSA
- Chargée d'études du 11/09/2014 au 31/10/2014 en CDD

Roger MARCIAU
- Responsable filière étude/projet

Anouk MERLIN
- Chargée de communication et de gestion documentaire

David MICHALLET
- Chargé de SIG et réseau

Brigitte MICHEL-FRONT
- Chargée du secteur administratif

Audrey PAGANO
- Chargée de mission animation territoriale

Guillaume PASQUIER
- Responsable secteur travaux

Patrick SUCHET
- Agent technique travaux

Marie THIBERVILLE
- Chargée d'études depuis le 06/01/2014 en CDD

Pauline TOURÉ
- Secrétaire - Assistante comptable

Bruno VEILLET
- Directeur

Jean-Baptiste VENDRAME
- Assistant budgétaire

Les stagiaires 2014

Guillaume ABRY
Du 05/05/2014 au 29/08/2014
Master 1 Sciences de l'environnement à l'Université de Bourgogne
- Caractérisation du continuum écologique de la tourbière du Grand Lemps

Julie LEPRINCE
Du 03/03/2014 au 31/08/2014
Master 2 pro Biologie spécialité Biodiversité, écologie, environnement
- Étude de l'état écologique de la Haute Bourbre

Céline MANNEVILLE
Du 02/06/2014 au 27/06/2014
Licence 3 Sciences de la Terre et de l'Environnement à l'Université Joseph Fournier
- Découverte du Conservatoire d'espaces naturels

Aude MASSA
Du 03/03/2014 au 31/08/2014
Master 2 pro Sciences de la Biodiversité et Écologie à l'Université d'Aix Marseille
- Connaissance et préservation des pelouses sèches en Isère

Anna PASTOUKHOV
Du 24/11/2014 au 28/11/2014
3ème au collège climatique et sportif de Villard de Lans

Joris PERRIN
Du 29/09/2014 au 24/10/2014
Terminale Bac Professionnel GMNF au LEGTA de Saint-Ismier
- Entretien de la végétation et gestion des milieux tourbeux sur la tourbière du Grand Lemps

Noellie POUDREL-HAMMZA
Du 17/02/2014 au 18/04/2014
Bac professionnel au CNEAC
- Suivi amphibiens sur la tourbière du Grand Lemps

Gaétan ROUX
Du 10/06/2014 au 11/07/2014
Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune à l'ISETA Poisy
- Suivi du Sonneur à ventre jaune sur le marais de Vieille Morte

Le conseil d'administration

1er collège • Collectivités

En orange : les membres du bureau du CEN Isère

Mairie de Beaufort
Patrick VAUDAINE
Conseiller municipal
Christiane D'ORNANO *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie de Châbons
Christophe PARNET
Conseiller municipal
Philippe CHARLETY *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Chapareillan
Fabien PANEÏ
Conseiller municipal
David FRANCO *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Chirens
Lilian DELUBAC
Adjoint au maire
Christine GUTTIN *(suppl.)*
Maire

Mairie de Claix
Christophe REVIL
Adjoint au maire
Jean-Louis BOUCHAUD *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie du Grand-Lemps
Claude RAVEL
CEN38 • Vice-présidente
Adjointe au maire
François DEVINCRE *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Jarrie
Jean-Pierre AUBERTEL
Adjoint au maire
Ivan DELAITRE *(suppl.)*
Adjoint au maire

Mairie de Saint-Égrève
Catherine HADDAD
CEN38 • Secrétaire générale
Adjointe au maire
Véronique JAUBERT *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie de Saint-Laurent du Pont
Christophe RUELLE
Conseiller municipal
Christiane MOLLARET *(suppl.)*
Adjointe au maire

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier
Henri HOURIEZ
Conseiller municipal
Charles NECTOUX *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Sassenage
Jérôme BOETTI DI CASTANO
Adjoint au maire
Clément CHASSAING *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Vourey
FORNONI Jean-Luc
CEN38 • Président
Représentant société civile
Hugues VIDELIER *(suppl.)*
Conseiller municipal

2e collège • Fédérations et associations

Chambre d'agriculture de l'Isère
André COPPARD
CEN 38 • Vice-Président
Administrateur
Françoise SOULLIER *(suppl.)*
Administratrice

Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Isère
Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST
CEN 38 • Trésorière
Administratrice
Francis MENEU *(suppl.)*
Président

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO-Isère)
Gérard GOUJON
Administrateur
Érige DE THIERSANT (*suppl.*)
Administrateur

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère (FDPPMAI)
Antoine PICCARRETA
Administrateur
Gilles CASSERINI (*suppl.*)
Administrateur

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI)
Antoine GRAIN
Administrateur
Estelle LAUER
Chargée de mission

Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) Comité départemental
Gérard REVELLIN
Président
Claude REIBEL
Administrateur

Société botanique Dominique Villars - Gentiana
Julie DELAVIE
Administratrice
Jean-Guy BAYON
Administrateur

Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
Denis REBREYEND
Président
Bruno CARAGUEL (*suppl.*)
Directeur

3e collège • Personnes qualifiées

Rachel ANTHOINE
CAUE
Serge GROS *(suppl.)*
Directeur CAUE
Pierre-Eymard BIRON
Conservateur de Réserve Naturelle
Jean-Marc FERRO (*suppl.*)
Pédagogie de l'environnement
Armand FAYARD
CEN 38 • Secrétaire général adjoint
Scientifique
Jean-Christophe CLEMENT (*suppl.*)
Scientifique
DUPONT Pascal
Spécialiste lépidoptères
ROSSET Patrick (*suppl.*)
Spécialiste lépidoptère

Invités permanents *(voix consultative)*

Préfecture de l'Isère
Représentant de M. le Préfet

Conseil général de l'Isère
Catherine BRETTE
Conseillère générale

Membres de droit

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Jean-Yves CHETAILLE
Président

Association des Maires et Adjoints de l'Isère
Roger COHARD
Mairie de Le Cheylas

Nombre d'adhérents en 2014

76 collectivités dont 7 intercommunalités

9 fédérations et associations départementales

9 personnes qualifiées

2 membres de droit

Bilan financier

L'analyse de la comptabilité de 2014 traduit une nouvelle hausse de nos activités financées.

- **Le total des produits d'exploitation de l'association augmente de 16,62 % pour passer à 1 258 799 € (dont 1 125 294 € de subventions sur projets et marchés de gestion).**
- **Le résultat d'exploitation de 21 091 € est sensiblement égal à celui de 2013 (22 616 €). Il est cependant en nette augmentation si l'on omet, d'une part la reprise de la provision de 29 758 € qui avait bénéficié au résultat de 2013 et, d'autre part, l'inscription d'une importante provision pour indemnités de retraite de 46 293 € en 2014 en raison d'une variation du taux d'actualisation qui fait baisser le résultat de 2014. Le résultat d'exploitation reste cependant faible (2 %) en pourcentage des produits d'exploitation. Le résultat financier continue de s'améliorer (-202 € contre -720 € en 2013 et -2383 € en 2012) et le résultat net de l'exercice de 22 622 € est proche du résultat d'exploitation.**
- **La trésorerie, en nette amélioration, a été alimentée, entre autres, par un emprunt d'investissement de 102 600 €.**
- **Le montant des créances a sensiblement diminué.**

Analyse du Compte de résultat

1) Comptes de charges

L'augmentation des charges d'exploitation (+17,12 %) est proportionnelle à celle des produits d'exploitation (16,62 %).

a) Comptes d'achats et de services extérieurs

Ce poste a augmenté de 16,71 %, ce qui est proportionnel à l'augmentation du chiffre d'affaire d'exploitation (+16,62 %). On peut relever, entre autres, une importante augmentation du nombre d'études réalisées en sous-traitance (+28 470 €).

▼ **Évolution du chiffre d'affaire et du résultat**

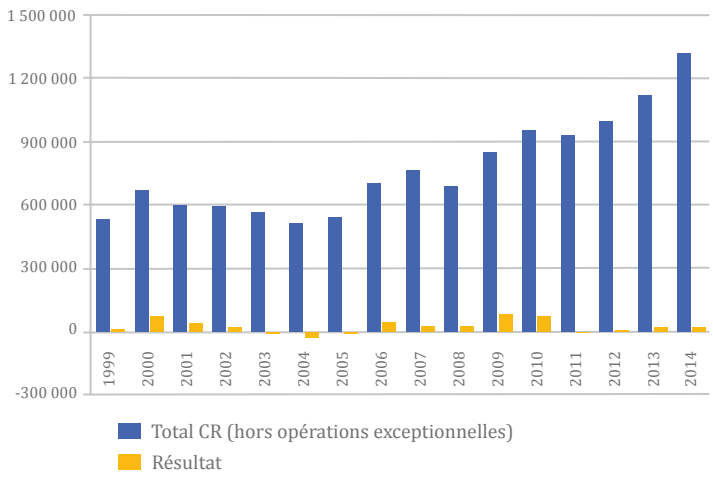

Le poste de location de bureaux a augmenté de plus de 20 % avec la location de la nouvelle maison de la Réserve naturelle du Grand Lemps à Châbons. Les frais liés aux déplacements (y compris de carburant pour les véhicules de services) représentent toujours une part importante des achats du fait des nombreux déplacements sur l'ensemble du département, tant pour la gestion des sites que pour les inventaires de milieux naturels (pelouses sèches et affluents de la Haute Bourbre). Le poste de maintenance contrats a significativement diminué (-23,9 %), notamment grâce à la renégociation du contrat des copieurs.

b) Charges du personnel

Ce poste comprend les salaires et traitements, les charges sociales ainsi que la taxe sur les salaires et les cotisations de formation.
Ces charges ont augmenté de 11,51 %, soit moins que le total de l'augmentation des produits ou que l'augmentation du total des charges d'exploitation. Il a, entre autres, bénéficié d'un abattement de la taxe sur les salaires (-24 %) en contrepartie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont les associations ne peuvent bénéficier. En conséquence, ce poste a légèrement baissé en pourcentage du total des charges (65 %). Deux personnes ont été recrutées en début d'année en remplacement de départs volontaires en automne 2013 et plusieurs CDD complémentaires ont été affectés à des missions temporaires (réalisation de plans de gestion et réalisation du document d'objectif Natura 2000 de la tourbière du Grand Lemps).

c) Les dotations aux amortissements

Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement et des travaux de gestion durables de sites, acquis ou réalisés par le CEN Isère.
Ce montant de 78 066 € est à mettre en regard avec les quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en produits d'exploitation 65 830 €. La différence correspond à la partie autofinancée par l'association (partie du matériel informatique et des véhicules en particulier).

d) Autres charges

Le montant de 36 380 € est pour l'essentiel constitué d'une régularisation de subventions non soldées.

e) Les charges financières

Profitant d'une conjoncture favorable avec des taux d'emprunt très bas et d'un niveau d'endettement très faible (les emprunts de 2010 pour l'acquisition du véhicule NEMO et du porte-outils sont arrivés à leurs termes courant 2014), un emprunt exceptionnel d'un montant de 102 600 € a été contracté en 2014 auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt a pour vocation le financement de l'acquisition de terrain pour 54 600 € et le financement de matériel et de deux véhicules pour 48 000 €. Le montant total des intérêts relatifs à ces emprunts se monte à 1 011 € en 2014.

Compte de résultat 2014 et prévisionnel 2015

CHARGES	2013 réalisé	2014 prévu	2014 réalisé	2015 prévu	PRODUITS	2013 réalisé	2014 prévu	2014 réalisé	2015 prévu
Charges d'exploitation					Produits d'exploitation				
Autres ach. & charges externes	201 660	296 625	235 353	240 675					
Impôts et taxes	49 272	50 460	41 536	43 791	Production immob.	4 560	5 200	8 626	24 375
Salaires bruts	486 387	519 816	550 057	574 621	Subventions/ventes	974 388	1 207 712	1 175 759	1 204 854
Charges sociales	219 627	290 706	250 023	255 419	Cotisations	4 707	4 000	2 971	3 000
Dotations aux amortissements	74 279	74 870	78 066	85 901	Autres produits	0		0	
Autres charges	22 549	1 000,	36 380	1 000	QP sub investissement	64 490	66 567	65 830	63 990
Dotation aux provisions	3 028	50 000	46 293	95 000	Reprise sur provisions	29 758		0	
Dotation aux dépréciations					Transfert de charges	1 515	2 000	5 613	2 000
TOTAL	**1 056 802**	**1 283 477**	**1 237 708**	**1 296 407**	**TOTAL**	**1 079 418**	**1 285 479**	**1 258 799**	**1 298 219**
					RÉSULTAT D'EXPLOITATION :	**22 616**	2 002	**21 091**	1 812
Charges financières	**1 128**	2 000	1 011	1 812	Produits financiers	**407**	0	**809**	
					RÉSULTAT FINANCIER :	**-721**	-2000	**-202**	-1 812
Charges exceptionnelles	**38 326**	0	57 190	0	Produits exceptionnels	**39 124**	0	**58 923**	0
					RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :	**798**	0	**1 733**	0
					RÉSULTAT NET :	**22 693**	2	**22 622**	0

Cet emprunt contribue en grande partie à l'amélioration de la trésorerie. En conséquence, et pour la première fois depuis de nombreuses années, aucune cession de créances en Dailly ou de découverts bancaires n'a été utilisé et aucun frais afférent à l'utilisation de ces lignes n'a été facturé en 2014.

f) Charges exceptionnelles

La charge exceptionnelle de 57 190 € correspond à la mise au rebus d'actifs immobilisés, correspondant à des travaux de gestion anciens, sur des sites (+ de 10 ans). Cette charge s'équilibre en totalité avec sa contrepartie en produit exceptionnel.

2) Comptes de produits

a) Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement (ou subventions d'équilibre) sont stables et constituées exclusivement de l'aide du Conseil général de 50 000 €. Ce montant n'a pas évolué depuis 2006. Les subventions d'équilibre représentent moins de 5 % du total des charges d'exploitation.

Les subventions de fonctionnement versées par les communes en plus du montant de leur adhésion restent anecdotiques.

b) Subventions et produits sur projets

Cette ligne très importante dans le financement global des activités du Conservatoire (1 125 294 € soit 85,34 % du total des produits) a augmenté de 21,73 % en 2014. On peut rappeler pour mémoire que ces montants ne correspondent ni à ceux réellement encaissés dans l'année, ni à la totalité de ceux obtenus en 2014 à l'issue des demandes annuelles de financements mais à l'ensemble des crédits engagés sur la période. Ils comprennent donc à la fois des crédits obtenus les années passées et qui n'avaient pas été encore entièrement engagés (donc en reprise de produits constatés d'avance inscrits au précédent exercice) et à une partie seulement des nouveaux crédits obtenus l'année en cours et réellement

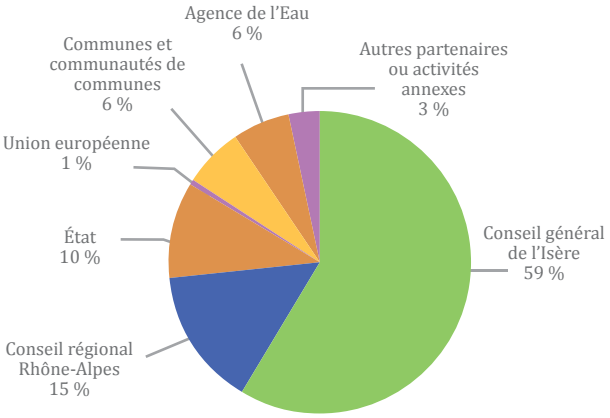

▲ Répartition des financeurs 2014 **(produits d'exploitation)**

▼ **Affectation des ressources (en €) par axe stratégique**

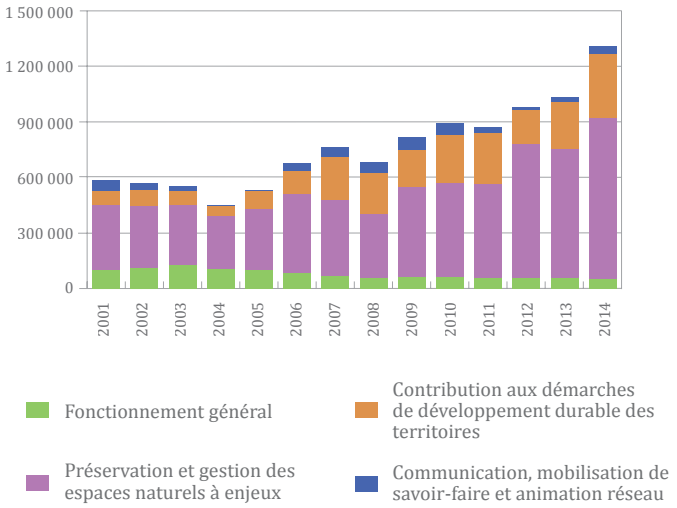

Bilan 2014

LIBELLÉS	NET 2014	NET 2013
*Logiciel	38	158
*Autres immo incorp		
*Amngts terrains	872 537	857 129
*Bâtiment (observatoire)		
*Matériel et outillage	40 157	34 961
*Matériel transport	42 053	15 634
*Mat. bur. & inf.	11 087	5 901
*Mobilier	5 301	6 650
*Cheptel	8 661	8 661
*Agenc Amng locaux	6 300	545
*Immob. en cours		
*Autres participations	1 221	
*Autres titres immobilisés		184
*Dépôts et cautions	5 915	5 565
ACTIF IMMOBILISÉ	993 270	935 388
*Créances diverses	6 845	12 710
* Subventions et prod. à recevoir	985 579	1 029 450
*Disponibilités (bq)	308 112	125 149
*Charges const. d'av.	4 513	7 955
ACTIF CIRCULANT	1 305 049	1 175 264
TOTAL GÉNÉRAL	**2 298 319**	**2 110 652**

LIBELLÉS	NET 2014	NET 2013
Capitaux propres		
Rés fond associat	349 790	344 296
Réserves acquis. foncières	57 198	40 000
*Report à nouveau		
*RESULTAT	22 622	**22 693**
FONDS PROPRES	**429 610**	406 989
*Subv. investissement (nettes)	1 063 189	958 760
* Prov pour charges		
* Prov pour risques		
* Prov pour indem. Retraite	**151 985**	105 692
DETTES LONG TERME	1 215 174	1 064 452
*Emprunt	**101 965**	14 527
*Découvert et Dailly	83	35
*Fournisseurs dus	56 317	41 814
*Fourn. immob.		
*Autres dettes	839	542
*Dettes fiscales et sociales	136 711	113 406
*Pdts const. d'av.	**357 619**	**468 886**
DETTES COURT TERME	653 534	639 210
TOTAL GÉNÉRAL	**2 298 318**	**2 110 651**

engagés au 31 décembre.
La nouvelle présentation du compte de résultat distingue plus clairement les subventions sur projets des produits issus de services vendus qu'ils soient dans le champ concurrentiel ou hors du champ concurrentiel.
La part des financements octroyés par le Conseil général de l'Isère reste prépondérante et est en augmentation tout comme celle des collectivités locales. Les financements du Conseil régional sont eux significativement en baisse de 13,83 %, du fait du non renouvellement des premiers contrats biodiversité arrivant à terme. Bien qu'en augmentation par rapport à 2013, ceux de l'Agence de l'eau ne représentent plus que 6 % de ces produits alors qu'ils avaient atteint jusqu'à 21 % en 2010. Le financement de la révision du DOCOB Natura 2000 du Grand Lemps contribue à l'augmentation de la participation de l'État.

c) Reprise sur amortissement et provisions - Transfert de charges

Pas de mouvements significatifs sur ces lignes.

d) Autres produits

Le montant de 68 801 € est principalement constitué des quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (65 830 €). Ces quotes-parts correspondent à la partie subventionnée des amortissements annuels en charges (78 066 €).

e) Produits financiers

L'augmentation du montant des produits financiers est directement liée à l'amélioration de la trésorerie.

Analyse du bilan 2014

L'amélioration de la trésorerie s'est poursuivie en 2014 grâce à l'emprunt contracté et à la poursuite de l'amélioration de nos suivis de subventions. Le fonds de roulement reste ainsi très supérieur au besoin en fonds de roulement.
Les créances d'exploitation ont légèrement diminué malgré l'augmentation des produits d'exploitation traduisant notre capacité à demander le versement de subventions dans des délais plus optimisés. Leur pourcentage par rapport aux produits d'exploitation baisse en conséquence passant de 82,49 % à 78,20 %. Les créances d'investissement augmentent cependant de plus de 30 % traduisant le retard pris sur la réalisation de certains travaux de restauration de sites.
Les produits constatés par avance ont diminué en 2014. Cette diminution tient pour partie à un rattrapage des retards pris sur certains projets mais aussi à une modification du mode de comptabilisation des subventions pour certains projets, notamment les marchés de gestion du Conseil général.

Perspectives 2015

Le volume d'activité devrait se maintenir en 2015 dans des volumes sensiblement identiques à ceux de 2014 malgré la poursuite de la baisse significative des subventions de la Région Rhône-Alpes. Cette baisse devrait en effet être compensée par diverses opérations d'assistance à des procédures locales (actions zones humides de contrats de rivières, assistance à la gestion d'ENS locaux communaux, accompagnement de PAEC, animation du projet de contrat corridors Bièvre-Valloire…).
Considérant l'importance des crédits mobilisés auprès du Conseil général (désormais départemental), l'orientation qui sera donnée par la nouvelle majorité départementale au nouveau Schéma Directeur des ENS (SDENS) en cours de révision aura nécessairement une incidence sur les activités du Conservatoire. Le retard pris sur la réalisation de travaux de restauration de milieux naturels du fait de l'augmentation du volume d'activité nécessitera, au moins temporairement, de compléter l'équipe technique du Conservatoire. ●

Sophie D'Herbomez-Provost
Trésorière

2015 Soutien individuel

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

- en m'abonnant au bulletin d'information du CEN Isère (2 numéros par an) ..... 10 €
- en devenant membre bienfaiteur ..... €
- en versant un don manuel de soutien de ..... €
- Total de ma contribution pour l'année 2015 : ..... €

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour l'adhésion des associations, communes et groupements de communes, s'adresser au secrétariat du Conservatoire.

Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère

2, rue des Mails • 38120 Saint-Égrève
04 76 48 24 49 • 04 76 48 24 26 (télécopie)
contact@cen-isere.org • www.cen-isere.org

Le CEN Isère est membre des réseaux nationaux Conservatoires d'espaces naturels et Réserves naturelles de France

Conservatoires d'espaces naturels

Réserves Naturelles DE FRANCE

Responsable de la publication
Bruno Veillet
Coordination et mise en page
Anouk Merlin
Maquette
Aude Wenes • www.audewenes.com

L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.

Bulletin tiré à 1 300 exemplaires sur papier recyclé avec des encres végétales par l'imprimerie Notre-Dame.
ISBN 978-2-9529432-8-4
ISSN 2276-0598
Dépôt légal : mai 2015

Avec le soutien de :

isère LE DÉPARTEMENT

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

Préfet de la Région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région

M. Cosquer - CEN Isère